

81178 - Remettre la zakat à des membres nécessaires de la belle famille

question

Est il permis de remettre la petite zakat à des membres de la belle famille quand ils ont besoin de l'argent?

la réponse favorite

La petite zakat doit bénéficier aux pauvres et aux nécessaires, compte tenu de la parole d'Ibn Abbas (P.A.a): « **Le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a prescrit la petite zakat pour purifier le jeûneur (des effets) des propos vains et des actes indécents (qu'il aurait commis) et pour trouver une nourriture aux pauvres.** » (Rapporté par Abou Dawoud,1609) et jugé bon par an-Nawawi dans al-Madjmou' (6/126) et par al-Albani dans Sahih Abou Dawoud.

Si les membres de la belle famille comprennent des pauvres et des nécessaires, il n' y a aucun mal à leur donner de la zakat. Mieux, ils sont même prioritaires car les proches de l'épouses ont droit à une bienveillance généreuse pour bien honorer l'épouse.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit dans Nouroune ala adh-dharb (682): «**Il est indubitable que les beaux parents ont des droits que d'autres ne peuvent pas avoir.**» Nous espérons qu'Allah le Transcendant inscrira en votre faveur une double récompense pour votre entretien de l'alliance matrimoniale et votre bienfaisance à l'égard de la belle famille.

Allah le sait mieux.